



Elections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre

La défaillance technique ne doit pas entraver la démocratie!

25 000 agents du ministère de la Culture sont appelés à voter aux élections professionnelles jusqu'au 8 décembre avec les 5,6 millions d'agents publics de toute la Fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière). Pour ces élections, le gouvernement, la Fonction publique, la Ministre de la Culture ont fait le choix d'imposer le vote électronique intégral et malgré les alertes innombrables de la CGT-Culture, Rima Abdul Malak et son cabinet se sont obstinés dans cette voie sans aucune nuance.

Hier, le 1^{er} décembre s'ouvrait le vote électronique au Ministère de la Culture !

L'ouverture du scrutin hier jeudi 1^{er} décembre est hélas venue confirmer nos craintes :

- pas de réception du code d'activation,
- impossibilité d'inscrire le code d'activation sur la page dédiée,
- impossibilité d'obtenir de nouveaux codes d'identification ,
- lenteur des réponses ;
- Assistance téléphonique injoignable ;

Hier, le 1^{er} décembre, il a été impossible à des centaines d'agents de voter à partir de 10h et jusqu'en fin d'après-midi !

Mille fois, nous avons mis en garde l'administration contre les risques de saturation et de dysfonctionnements informatiques, assez récurrents au ministère, et contre les difficultés de très nombreux agents à accéder au vote.

Les premiers chiffres de participation qui nous remontent sont alarmants : seulement 11% de participation au Comité social d'administration ministériel ce matin à 9h. Si rien n'est fait très rapidement pour redresser le tir, la ministre et son cabinet porteront une très lourde responsabilité dans ce qu'il convient d'appeler une entrave caractérisée à la participation libre des électeurs – une entrave sans précédent à la démocratie.

La CGT-Culture exhorte la ministre, son cabinet et l'administration à prendre de toute urgence les mesures nécessaires à la facilitation et à la bonne tenue du scrutin :

- **ouverture des espaces physiques de vote tous les jours dans tous les lieux de vote jusqu'au 8 décembre,**
- **augmentation des capacités du serveur du prestataire externe,**
- **vote à l'urne physique en complément du vote électronique.**

Ces élections appartiennent aux agents. Aucune raison technique ne saurait justifier qu'elles leur soient confisquées.

Continuez à tenter de voter, ne vous laissez pas dissuader d'exercer votre droit de vote !

VOTER C'EST RESISTER !

Retournez sur la plateforme de vote :

<https://culture-electionspro.vote.voxaly.com/portail/accueil>

Paris, le 2 décembre